

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE,
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPÉ, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 20 NOVEMBRE 1845.

Depuis quelques jours il est question dans la presse française d'une nouvelle donnée par un journal de Toulon, et qui nous semble destinée à renouveler une mauvaise comédie jouée l'an dernier. Il ne s'agit de rien moins que d'une révolte qui aurait éclaté contre l'empereur Abd-er-Rhaman dans le Maroc même, où Abd-el-Kader serait entré pour profiter du soulèvement, du fanatisme qu'il inspire à ses coreligionnaires, de l'enthousiasme produit par ses derniers succès et par l'arrivée des tribus qu'il a entraînées hors de notre territoire. Ces bruits sont répétés, propagés par les feuilles ministérielles, et l'on peut être certain qu'ils cachent quelque arrière-pensée, qu'ils sont destinés à voiler des actes de faiblesse ou de couardise de notre digne cabinet. Ce moyen cependant devrait être déjà quelque peu usé; nos hommes d'état sont peu féconds en ressources. Rappelons les faits.

Le traité passé entre la France et le Maroc après la victoire de l'Isly, le bombardement de Tanger et de Mogador imposait à l'empereur Abd-er-Rhaman l'obligation de mettre Abd-el-Kader dans l'impossibilité de lever des soldats marocains et de les conduire contre nos troupes. On ne put pas douter long-temps du mauvais vouloir de l'empereur à notre égard; il fut secrètement poussé à laisser l'émir recruter des soldats, se créer de nouvelles forces pour lutter contre la France. Le ministère français connut ces menées qu'il n'était pas possible de tenir bien secrètes; mais le doigt de l'Angleterre se montrait partout, son action était évidente. Il y avait deux moyens à prendre : sommer Abd-er-Rhaman de remplir les conditions du traité, sauf à mécontenter l'Angleterre, ou tromper le pays sur la puissance de l'empereur du Maroc à l'égard de l'émir. Ce fut ce dernier parti qui fut adopté.

On répandit le bruit que les tribus marocaines de la frontière de l'Algérie, fanatisées par les prédications d'Abd-el-Kader et de ses partisans, refusaient d'obéir aux ordres de l'empereur. On fit plus : on représenta le Maroc comme soulevé à l'annonce de la guerre sainte; Abd-er-Rhaman n'avait plus de force coercitive; un jour encore, il allait être dépossédé de son trône à cause de ses concessions aux chrétiens; l'émir allait renverser, prendre sa place, ceindre sa couronne, continuer la guerre au nom de l'islamisme.

Ces bruits absurdes, habilement semés pour cacher l'impuissance du gouvernement français, trouvèrent créance dans la presse parisienne, non seulement dans la presse gouvernementale, mais dans celle de l'opposition qui ne vit pas le piège; ils furent colportés et se répandirent dans le pays. La comédie était jouée; la France n'avait rien à dire à l'empereur du Maroc soutenu par l'Angleterre, avec laquelle le cabinet ne voulait pas se brouiller. Il fallait attendre les événements; c'est ce qu'on fit.

Les événements sont venus; les faits parlent aujourd'hui d'eux-mêmes. Qu'en est-il résulté? Abd-el-Kader n'a pas renversé l'empereur; cela était impossible, cette idée était ridicule. L'émir, protégé par l'indolence calculée d'Abd-er-Rhaman qui obéissait à l'Angleterre, pourvu de munitions par les Anglais de Gibraltar, aidé par des cavaliers recrutés parmi les déserteurs de toutes les nations, est rentré sur notre territoire, a prêché la guerre sainte dans les tribus algériennes, les a poussés dans des contrées qui n'appartiennent d'une façon bien précise, bien déterminée, ni à la France, ni au Maroc. C'est là qu'il rêve, dit-on, l'établissement d'un empire; mais il y a plus loin de là au siège de la puissance impériale, à Maroc, que de là à Alger.

Comprend-on maintenant l'erreur dans laquelle on est

tombé? Voit-on si les efforts d'Abd-el-Kader étaient dirigés contre la France ou contre l'empereur du Maroc? Jugera-t-on enfin quel but avait la complaisance du sultan marocain à l'égard du marabout arabe? Ma foi, bien aveugles ceux qui ne voudraient pas voir! bien insensés ceux qui ne voudraient pas juger! Grâce aux mauvaises mesures prises par le maréchal Bugeaud, à la dispersion de nos troupes en petits corps sur cent points trop éloignés les uns des autres pour se soutenir mutuellement, notre colonie a couru les plus grands dangers; nous avons éprouvé des revers plus faciles à venger qu'à réparer. Abd-er-Rhaman ne s'est pas vu enlever un seul kilomètre de son territoire. Concluez donc maintenant.

Il faut cependant en finir; la dignité de la France l'exige, son intérêt le commande. On ne saurait laisser plus long-temps Abd-el-Kader errer sur le territoire marocain, y recruter des cavaliers, y organiser des forces pour se jeter sur les tribus qui nous sont soumises, s'y réfugier quand nos troupes le poursuivent, mettre ainsi entre elles et lui une ligne que notre cabinet ne veut pas voir franchir. Il faut que l'empereur chasse l'émir de son pays ou que nous l'y poursuivions nous-mêmes. Quand on s'attend à quelque mesure vigoureuse, décisive, capable de mettre fin à une situation intolérable, qui ne saurait se continuer sans danger, voilà qu'on cherche à apitoyer la France sur le sort de ce pauvre Abd-er-Rhaman, menacé encore une fois de perdre sa couronne. N'a-t-il pas été un bien fidèle allié pour nous inspirer quelque intérêt? Mais c'est là, nous le répétons, une absurde comédie.

Un journal annonce aujourd'hui que l'Angleterre serait intervenue auprès de l'empereur du Maroc pour l'engager à agir enfin contre Abd-el-Kader dans l'intérêt de la France, à se rendre aux désirs de notre gouvernement. Voilà une nouvelle humiliation, et qui montre comment le cabinet entend les intérêts et la dignité du pays. En effet, si l'empereur intervient aujourd'hui, il le pouvait faire plutôt, sa position n'a pas changé; il ne le voulait donc pas? S'il le pouvait, et cela n'est douteux pour personne, le gouvernement français n'a donc pas osé l'y contraindre? S'il se montre maintenant disposé à tenir ses engagements, il avait donc besoin, pour agir, du consentement de l'Angleterre, de la permission, de l'intervention de cette puissance? La France ne peut donc rien seule? A quel degré d'abaissement sommes-nous tombés, qu'un souverain, lié vis-à-vis de nous par un traité, doive, pour tenir ses promesses, demander l'assentiment d'une autre puissance? Ou plutôt où en sommes-nous, qu'il faille l'intervention de l'Angleterre entre la France et le Maroc, quand nous avons bombardé Mogador et Tanger que nous pouvions garder comme garantie du traité?

Le pays, qui croyait à une domination sérieusement établie en Algérie, a éprouvé une douloureuse déception en voyant la guerre recommencer avec un si grand acharnement sur tant de points à la fois; il s'est ému à l'idée de tant de sacrifices perdus depuis quinze ans, de tant de sang versé, de tant de millions dépensés inutilement. Le commerce a manifesté ses craintes. La session approche; il faut rassurer la France, afin d'obtenir la majorité, et c'est l'Angleterre qui va intervenir, elle, la plus ardente ennemie de notre colonisation en Algérie. Il est impossible d'accepter une plus profonde humiliation.

DES RESSOURCES ALIMENTAIRES DE LA FRANCE.

Les alarmes répandues au sein de la population sur l'état des subsistances du pays étaient devenues trop vives et trop générales pour que le gouvernement pût tarder davantage à s'en préoccuper et à faire connaître ce qu'elles pouvaient avoir d'exagéré.

Nous avons lu avec plaisir, à ce sujet, une circulaire que M. le

ministre de l'agriculture et du commerce a adressée, à la date du 15 de ce mois, aux préfets de nos départements, et nous allons extraire de cette circulaire divers passages qui nous paraissent de nature à intéresser le public. Il va sans dire que nous ne nous portons en aucune façon garants des déclarations officielles.

« Je n'ai pas encore reçu, dit M. le ministre, les rapports numériques à fournir par chaque préfecture sur les résultats de la dernière récolte; mais déjà les renseignements qui me sont parvenus de tous les départements me permettent d'apprécier, comparativement aux besoins, l'importance des ressources destinées à y pourvoir. Je crois utile de fixer, à cet égard, votre opinion, afin de vous mettre en garde contre les exagérations qui peuvent se produire, et de vous fournir les moyens de rassurer les populations, toujours promptes à s'alarmer en matière de subsistances.

« La récolte de 1845, en céréales, a été moins favorable que celles de 1844 et de 1843; mais elle est de beaucoup supérieure à celle de 1839. Dans les bonnes années, trente à trente-cinq départements ont une récolte excédant leur consommation, vingt-cinq à trente une récolte égale, et vingt à vingt-cinq une récolte insuffisante. Cette année, vingt-six départements sont en excédant, vingt-huit à l'égalité et trente-deux en déficit, et ces derniers sont principalement les départements du midi, dont la production habituelle est la plus faible; les produits, au contraire, ont été abondants dans les départements du nord-est, du nord-ouest, de l'ouest, du bassin de la Seine et du centre, qui, par la richesse ordinaire de leurs récoltes, sont en possession de pourvoir à l'approvisionnement du pays.

« Le sarrasin et le maïs, qui entrent pour un dixième environ dans la consommation alimentaire, ont donné des produits satisfaisants, et, sauf quelques départements, notamment ceux des Hautes et Basses-Pyrénées, où la récolte du maïs a considérablement souffert par suite des orages, ils présentent un excédant relativement aux besoins ordinaires.

« Les châtaignes ont manqué dans les deux ou trois départements où cette ressource a quelque importance, en raison de la part que ce farineux prend dans l'alimentation des populations, généralement pauvres, des localités qui le cultivent.

« Enfin, la récolte des pommes de terre a éprouvé des dommages par suite de la maladie qui a affecté ce tubercule : dans trente-six départements, elle est inférieure à une année commune; dans trente-neuf, elle est égale; dans onze, elle est supérieure. Mais, d'abord, on a beaucoup exagéré la gravité des dommages, et les rapports qui m'arrivent journellement atténuent notablement les premières appréciations; en outre, il est remarquable que les départements du nord et du nord-ouest, où la pomme de terre a le plus souffert, sont précisément ceux où les produits en céréales ont été plus abondants, tandis que ce tubercule n'a été que faiblement atteint dans les départements du sud et du sud-ouest, où la récolte des grains a été moins bonne.

« En résumé, si, dans son ensemble, la récolte de 1845 est inférieure à une année ordinaire, elle est incontestablement suffisante pour tous les besoins, et ses résultats n'ont rien qui soit de nature à devoir inquiéter les populations. Vous savez, d'ailleurs, qu'au moment de la moisson de 1845 il restait de l'année précédente des excédants considérables. Dans l'état ordinaire, on peut évaluer à cent millions d'hectolitres la quantité de grains (froment, méteil et seigle) nécessaire à l'alimentation des habitants, et à vingt millions la quantité employée à la nourriture des animaux, aux semences et aux divers usages industriels. La récolte de 1843 avait légué à celle de 1844 un excédant évalué à environ cinq millions d'hectolitres des trois principales céréales; l'année 1844, dont la seule récolte en froment avait dépassé 82 millions d'hectolitres, a élevé cet excédant à plus de 15 millions, qui représentent près de deux mois de la consommation du pays; les restes en orge, maïs et sarrasin n'allaient pas à moins de cinq millions d'hectolitres. Il est à noter, en outre, que ce reliquat important avait été plutôt augmenté qu'affaibli par le mouvement du commerce avec les pays étrangers, car, du 1^{er} septembre 1844 au 1^{er} septembre 1845, les exportations en farines et grains de toute nature ayant été de 376,901 quintaux, et les importations de 424,262, il est resté dans la consommation 47,000 quintaux de grains et farines. »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 21 NOVEMBRE.

UN ÉPISODE DE LA VIE D'UN GRAND HOMME.

C'était au mois d'octobre 1782. Le jour n'éclairait plus que faiblement une chambre d'étudiant de l'école militaire de Stuttgart, que le duc de Wurtemberg venait de créer. Il se trouvait alors, dans cette espèce de cellule aux murs nus et froids, deux jeunes gens; l'un d'eux, blanc et rose comme une jeune fille, les lèvres souriantes, les yeux brillants, portait bien sur sa physionomie la joyeuse insouciance commune à presque tous les disciples de l'art qu'il professait : il était musicien.

L'autre était un de ces pâles enfants du Nord, dont l'œil bleu méditatif est incessamment levé vers les nuages, comme s'ils devaient trouver là des révélations refusées aux autres mortels. Ses cheveux longs et en désordre retombaient sur ses épaules; ses lèvres pâles étaient entr'ouvertes pour un sourire amer. Il était bien jeune encore, et déjà sur son front se lisaient les deux mots qui devaient résumer toute sa vie : DOULEUR ET SOUFFRANCE! Tandis que l'on observait le corps trop frêle en apparence pour soutenir cette tête marquée du sceau du génie, en voyant cette taille un peu courbée, ce regard quelquefois flamboyant, plus souvent terne et triste, on ne savait pas assister aux premières luttes d'un grand homme, on ne songeait pas à s'incliner devant une des gloires futures de l'Allemagne.

Non. En quoi! L'enfance, l'homme de génie n'a-t-il pas une étoile au front pour le faire distinguer entre tous? Non. Il n'est que peu d'intelligences supérieures qui devinent et prédisent à leur siècle la venue de celui qui doit l'illustrer.

Revenons à nos deux étudiants. Le premier, assis près d'une table, le coude appuyé pour soutenir sa tête blonde, regardait son ami qui marchait avec agitation, et l'expression de son jeune visage avait perdu son heureuse insouciance. Il écoutait avec émotion la parole brève et saccadée de son compagnon, qui vint s'asseoir devant lui et continua avec l'expression d'une profonde douleur :

— Tu ne peux pas me comprendre, Muller. Tu es une de ces bonnes et franches natures, pour lesquelles tout est bonheur, auxquelles tout sourit dans ce monde. Tu ne comprendras jamais ce que j'ai souffert quand il m'a fallu renoncer à la poésie de mes rêves... J'avais tourné mes regards vers la paix du cloître, et l'on me jette dans une école militaire! et me voilà, moi, l'homme de la vie rêveuse et extatique, me voilà forcé de me courber sous des règlements qui enchaînent mon âme et ma pensée, ces sublimes révoltées! On voulait me faire soldat; c'est-à-dire que je devais aller me battre et tuer de braves gens qui ne m'ont jamais rien fait, et cela en l'honneur d'un prince, d'un duc, d'un simple chargé d'affaires que le chargé d'affaires d'une autre puissance aura peut-être dépassé dans quelque cortège! Moi qui songeais à réformer le monde, à châtier les forts, à protéger les faibles, on me faisait soldat, et l'on me criait : Marche et tue!

Etrange et triste bonheur, va, Muller, que d'être protégé par les hommes du pouvoir! Fous cent fois ceux qui vont leur demander aide et appui! C'est un carcan qu'ils se mettent au cou; c'est une chaîne pesante qu'ils rivent à leur cheville. Valets, ils n'ont ni volonté ni puissance. Il faut qu'ils se courbent jusqu'à ce que leur échine se rompe, et encore qu'obtiennent-ils? Je suis protégé, moi... Le duc de Wurtemberg m'aime; et il a dit qu'il me choisirait, selon mes goûts, une profession pour l'avenir, et il a promis à mon père de me faire étudier la jurisprudence. Je rêvais de poésie et d'amour mystique; et il a fallu m'incliner sur des livres de droit, rompre mon intelligence aux formules sèches et arides de la chicane. Oh! que j'ai souffert! J'ai cédé pourtant; j'ai essayé d'étouffer mon âme, d'enchaîner mon imagination, d'annuler ma pensée. J'ai voulu éteindre le feu qui me brûlait; j'ai torturé en moi tout ce qui était sentiment pour le faire matière. J'allais réussir peut-être, quand le duc m'a fait venir et m'a dit : Nous avons trop d'avocats, trop de juges; vous serez médecin...

Médecin! mais il voulait donc me rendre fou!... Me mettre, moi, en face de la nature à l'état de squelette! Me forcer à porter le scalpel sur tout ce que je voulais aimer et admirer! Toujours la matière au lieu de l'essence! C'est me tuer!... Être médecin, c'est-à-dire douter de tout ce qu'on touche, douter de ce qui est au-dessus et de ce qui est au-dessous

de vous... douter!... C'est déjà le doute qui a jeté en moi le germe d'une éternelle souffrance, et je serai médecin, je verrai de près toutes les plaies du corps! Mais, malgré moi, je verrai aussi les plaies de l'âme, plus hideuses encore! Le moribond ne pose plus devant le monde; il est là, devant son médecin, lui dévoilant sans pudeur et sa lâcheté et sa faiblesse. Médecin, je verrai trembler et pâlir l'homme que je croyais brave; je verrai, flétrie et repoussante, la femme qu'au bal, la veille, j'aurais aimée peut-être; je verrai, au chevet du mourant, des héritiers cupides. Si ce mort fut mon ami, j'emporterai sa tête pour faire des expériences phrénologiques, et je n'en souffrirai pas, et ses héritiers ne s'en offenseront pas, pourvu que je n'emporte pas le coffre-fort!... Je verrai, te dis-je, toutes les plaies, et, ne pouvant guérir, je maudirai peut-être... Mon Dieu! que je souffre!

— Pauvre tête malade! murmura Muller.

— C'est mon cœur qui est malade, ami; c'est lui qui doute et se défie; c'est lui qui souffre et ne guérira pas. Si tu savais ce que j'éprouve en contemplant ces hautes murailles, au pied desquelles vient mourir toute poésie! Si tu savais combien me pèse cette discipline qui veut régler ma pensée comme les mouvements mécaniques de mon corps! Eh! puis-je leur obéir, moi qui, perdu dans mes rêveries, ne sais plus où est le monde réel, et qui, en m'éveillant, pleure avec des larmes de sang les impressions fugitives de cet autre monde, où mon âme a erré, et que je ne retrouve plus? Si tu savais combien de fois, courbé sur ces abominables leçons du droit commun ou des mathématiques, j'ai maudit le jour qui m'a vu naître! Vingt années de ma vie, je les aurais données pour me retrouver seul avec ma Bible, avec Shakespeare, avec tous mes poètes rêvés!...

— Calme-toi, mon pauvre ami, c'est un moment d'épreuve à passer; il y aura de glorieux jours dans ta vie!

— De glorieux jours! répéta l'étudiant avec amertume; j'avais cru cela aussi... Pendant que je composais mon drame des *Briandis*, il y a eu dans mes souffrances un temps d'arrêt. Un moment j'ai vécu d'une autre vie que de la vôtre; un moment j'ai dressé ma tête avec orgueil. Moi, obscur enfant, je protestais, au nom du faible, contre le puissant, et, quoi qu'on en dise, j'ai mis la main sur la plaie, car l'œuvre a fait sensation; elle réveil-

M. le ministre de l'agriculture s'attache ensuite à établir :

1° Que la situation de nos entrepôts n'a pas cessé d'être rassurante, notamment dans la Méditerranée, c'est-à-dire à portée de ceux de nos départements qui ont été moins bien partagés en céréales ;

2° Que les existences dans les entrepôts des états voisins ne sont pas moins considérables, et que les arrivages qui se succèdent constamment tendent sans cesse à accroître le disponible ; que, par conséquent, si les prix atteignent la limite marquée par la loi, les portes des entrepôts s'ouvriraient progressivement, et le soulagement serait immédiat ;

3° Que si le prix du froment s'est élevé dans les derniers temps, c'est, indépendamment des influences anormales dues à des appréhensions mal fondées, ce qui arrive chaque année à pareille époque ; mais que chaque année aussi la hausse s'arrête dans le cours du mois de novembre, à mesure que l'achèvement des travaux d'automne permet les battages et favorise les apports sur les marchés ;

4° Que la situation des états voisins n'est pas aussi mauvaise qu'on l'avait pensé d'abord et qu'il n'y a pas à craindre de voir enlever par des achats étrangers une partie des ressources du pays.

Cette dernière opinion de M. le ministre de l'agriculture annonce que le gouvernement, complètement rassuré sur l'avenir, ne prendra aucune des mesures que la situation des choses semblait commander, et qu'il n'interdira en aucune façon, par exemple, l'exportation des grains. Nous désirons sincèrement que la sécurité du pouvoir soit fondée, mais, nous devons le dire, cela ne nous semble pas absolument démontré.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir reproduire la fin de la circulaire de M. le ministre, qui résume la pensée et les dispositions du gouvernement.

« L'ensemble des faits que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Monsieur le préfet, vous met en état d'apprécier la situation générale du pays relativement à la question des céréales, et de calmer au besoin les craintes, s'il venait à s'en produire sur quelques points de votre département. Vous comprendrez d'ailleurs facilement qu'en de telles circonstances l'application de la loi suffit pour parer à toutes les éventualités, et, s'il arrivait que les prix s'élevassent encore au moins partiellement, soit par le mouvement légitime des transactions intérieures, soit par toute autre cause, l'élévation même du cours déterminerait l'abaissement des droits d'entrée en même temps que l'augmentation des droits de sortie, et ce double effet, en rétablissant l'équilibre des prix, suffirait à toutes les nécessités.

« Je vous rappellerai en terminant, Monsieur le préfet, les instructions qu'en toutes circonstances vous avez reçues de mon département. Le moyen le plus efficace, dans les temps de cherté, est le respect de tous les droits. Rien, en matière de subsistances, ne peut suppléer l'action intelligente du commerce ; mais il a besoin de liberté et de sécurité : de sécurité, pour engager ses capitaux dans des entreprises de cette nature ; de liberté, pour conduire ses opérations à bonne fin. Veuillez donc rassurer partout, avec une sage fermeté, la liberté du commerce et la circulation des subsistances, et attachez-vous à rappeler à tous les dispositions de la loi et les peines sévères qu'elle prononce contre les atteintes portées aux droits de la propriété. Par là, vous prévendrez le mal et vous éviterez d'avoir à le réprimer. »

Paris, le 18 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a bientôt dix jours que M. Moline de Saint-Yon a été investi par ordonnance royale des fonctions de ministre de la guerre, et cependant on ne s'est pas encore aperçu au ministère de la guerre qu'il y ait un autre ministre que M. le maréchal Soult. Chaque jour, M. Moline de Saint-Yon, M. Martineau-Deschenetz, M. le général de Larue, tous les chefs des différentes directions enfin vont travailler avec lui comme s'il était encore leur supérieur immédiat. Il y a seulement cette différence qu'autrefois la chose se passait rue de Grenelle, tandis qu'aujourd'hui cela se passe rue de l'Université. On y perd un peu plus de temps, voilà tout.

— M. Emile Girardin et M. Solar nous avaient promis, il y a trois mois, lors de leur fameuse querelle à propos de la fondation de l'Époque, qu'ils se feraient un procès dans lequel on se dirait, de part et d'autre, de bonnes vérités. C'est en novembre que ce procès devait se plaider ; novembre se passe, et nous n'en entendons pas parler. Est-ce que, par hasard, l'affaire se serait arrangée ? Les habitués de la police correctionnelle espèrent bien le contraire.

— Les négociations avec la Belgique sont momentanément rompues, et il paraît que ce sont les prétentions de ce pays qui ont contribué à ce résultat. La correspondance de M. le prince de Ligne avec M. le ministre des affaires étrangères est conçue dans des termes tout-à-fait inusités, et la Belgique, au lieu d'accepter les conditions, semble nous les imposer. Nous savons jusqu'à quel point ce langage a réussi auprès de M. le ministre des affaires étrangères ; mais les concessions qu'il a faites nous paraissent exorbitantes. La Belgique renoncerait à la contrefaçon, puis elle

l'aurait peut-être l'Allemagne endormie !... Il y a un mois, à cette même heure, on jouait à Manheim mon drame des *Brigands*. Moi, l'auteur, j'ai demandé à mes chefs la permission d'aller à la représentation du premier fruit de mes veilles, et l'on m'a refusé. Je suis parti sans permission. A Manheim, le baron Dalberg, le ministre de l'électeur palatin, celui qui a voulu que je fisse représenter ma pièce, m'a accueilli les bras ouverts. Un moment j'ai été enivré... J'ai entendu des voix mâles et énergiques traduire mes pensées, qui semblaient rebondir dans cette immense salle ; j'ai entendu le public applaudir avec frénésie et demander à grands cris le nom de l'auteur !... Une sueur froide mouillait mon front... mon cœur battait à briser ma poitrine !... Il y avait en moi du bonheur et de la souffrance tout à la fois... Je me suis cru grand comme le monde ! moi, dont l'œuvre venait de remuer si profondément les masses, je me suis cru fort !... Je suis revenu à Stuttgart, le front haut et la marche altière... Mais ici je n'étais plus qu'un élève rebelle, un enfant mutin que l'on châtie !... Et depuis un mois je suis aux arrêts forcés !

La porte de la cellule s'ouvrit, et un officier du palais intima au jeune poète l'ordre de le suivre sur-le-champ auprès du duc. L'étudiant tendit la main à Muller, en lui disant :

— Attends-moi ; un pressentiment me dit que quelque chose d'étrange va se passer, et que ma vie va changer. Attends-moi.

Il suivit l'officier, et pendant une heure, Muller, que la tristesse de son ami affligeait, non parce qu'il la comprenait, mais parce que l'homme qu'il aimait comme un frère lui disait qu'il était malheureux, reprit deux ou trois fois le violon dont il savait tirer des sons si doux, et trois fois il l'abandonna, se sentant le cœur gros de soupirs. Enfin, son ami parut et s'arrêta sur le seuil ; il était tellement pâle que Muller laissa tomber son instrument et courut vers lui en disant :

— Qu'est-ce que tu as ?... que t'ont-ils fait ?... Réponds... réponds-moi !... Le jeune homme garda le silence ; ses dents étaient serrées convulsivement, ses mains fortement jointes. Il fit deux pas en avant, et vint tomber sur la chaise qu'il avait quittée pour se rendre près du duc.

— Mais enfin, que s'est-il passé ? répéta Muller, véritablement inquiet du sombre regard de son ami.

abaissait légèrement les droits sur les soieries, sur le sel et sur les tissus de laine étrangers. En revanche, le traité de 1842 continuerait à avoir ses effets à l'égard des fils et tissus de lin et de chanvre ; seulement les importations belges seraient limitées au double des quantités de fils et de tissus importées en 1844.

On lit dans le *Courrier Français* :

La petite comédie d'intérieur ministériel dont l'opinion publique vient de siffler le dénouement a eu aussi son prologue dont les principales scènes ont échappé au public. Il paraît que ce n'est qu'après une longue résistance que le nouveau ministre de la guerre a consenti à se charger du portefeuille délaissé par le vieux maréchal. Le général Moline de Saint-Yon avait d'abord mis à son acceptation les conditions d'une complète indépendance ; il ne voulait pas être le premier commis de M. Soult ; il comprenait fort bien qu'au moyen de la haute position conservée par le vieux maréchal dans le conseil, celui-ci pèserait de toute son influence et de toutes ses prétentions sur la direction des affaires militaires.

Mais ce n'était pas l'unique motif du refus du général ; il voyait encore au-dessus de lui et du duc de Dalmatie un puissant personnage avec lequel le ministre titulaire avait toujours usé d'une condescendance qui avait souvent le caractère d'une abdicacion. L'influence exercée par le duc de Nemours et son entourage expliquait l'hésitation du général ; mais il a été obsédé, circonvenu de mille manières ; on a fait appel à sa reconnaissance au nom d'un avancement rapide que ne justifiait pas l'expérience, les talents et les services.

Enfin, le général a été persuadé ou plutôt a fait semblant de l'être, et il s'est dévoué ; mais voici qu'arrivent déjà pour lui les expiations d'une haute fortune militaire déstituée de tout droit. L'armée commence à regarder cette promotion inouïe comme une usurpation, et la risée descendra bientôt de l'état-major aux derniers rangs des soldats. M. Moline de Saint-Yon paraît à tous un prête-nom complaisant, et, après la présentation des officiers supérieurs de la garnison au successeur étrange du vieux maréchal, un colonel disait avec assez de justesse : « Nous avions déjà deux ministres de la guerre ; maintenant nous en avons trois. »

Tribunal correctionnel de Lyon.

Audience du 18 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇAIS.

Suite de l'affaire de M. F..., rédacteur de notre feuilleton théâtral, contre M. Henri Luguet, acteur des Célestins.

Un grand nombre d'avocats et de personnes qu'on remarque rarement dans les débats ordinaires de la police correctionnelle assistent à la séance.

A la reprise des débats, le prévenu fait entendre deux témoins, M. Fleury, directeur des théâtres de Lyon, et M. Poirier, acteur des Célestins, lesquels déclarent ne rien savoir des faits eux-mêmes et témoignent seulement de la douceur de caractère du prévenu.

La parole est ensuite donnée à l'avocat de la partie civile, M^e Rambaud, qui, au milieu d'un silence profond, s'exprime en ces termes :

Vous voyez paraître chaque jour devant vous des citoyens qui ont été frappés ou insultés ; c'est précisément pour un affront essuyé en public, pour des voies de fait grossières dont il a été victime, que M. F... croit devoir élever la parole. Et cependant vous avez déjà compris qu'il ne s'agit point aujourd'hui d'une rixe vulgaire. C'est qu'en effet l'intérêt personnel de M. F... est peu de chose au prix d'un droit public méconnu et violé dans sa personne. A ce point de vue, j'ai jugé, comme mon client, que le fait dont il avait à se plaindre est excessivement grave, et je le loue d'en avoir déferé à l'appréciation de votre justice.

Aucune satisfaction personnelle, quelque loyale qu'elle pût être, n'était capable de produire les résultats utiles d'une discussion publique et d'un jugement sérieusement médité. Nous agissons donc ici dans l'intérêt du progrès de l'art véritable, dans celui de l'indépendance des hommes de lettres ; et puis, l'exemple que vous ferez d'un écart indigne de nos mœurs mettra un frein à des allures qui menacent de renverser les rapports de convenance établis par l'usage et la raison entre les comédiens et le public, du jugement duquel ils dépendent.

A ce point de vue la cause actuelle est grave, je le répète, et je vais vous le démontrer.

M. Henri Luguet, acteur du théâtre des Célestins, a passé des engagements avec M. le directeur Fleury pour jouer les rôles d'amoureux, dans lesquels il a débuté avec quelque avantage ; aussi a-t-il reçu de la part de M. F... des éloges mérités. Malheureusement il a voulu des rôles d'amoureux passer, sans transition aucune, à des rôles plus élevés, et qui exigent un âge plus avancé, d'autres formes et d'autres allures, à des rôles de pères. On réclame ; on exige que M. Luguet ne sorte pas de son emploi et que le directeur s'en tienne aux promesses du programme ; on n'obtient rien, et dès lors on est obligé de rappeler directement M. Luguet aux rôles de son emploi.

C'est dans une pièce intitulée *les Deux César* que le jeune amoureux occupe le rôle d'un père de famille de quarante ans, rôle qui dans la pièce est invraisemblable et stupide, et, faut-il le dire ? M. Luguet n'a pas sauvé ce rôle du ridicule. Il est devenu père et un très mauvais père de famille ; ce qui inspira à M. F... l'article suivant, sujet de la déplorable rixe que vous avez à juger :

« Vous me demandez des nouvelles de M. Luguet ? M. Luguet ne se porte pas mal ; il prend tous les jours de l'embonpoint et de la consistance, ainsi que cela convient à un père de famille. A un père de famille ? direz-vous. Mais oui, cher lecteur ; M. Luguet est le père d'une certaine petite fille du nom de *Fiorina*, figure maussade et vaniteuse, et d'un certain *César*, qui n'a conquis jusqu'ici qu'une place future dans le royaume des cieus, en vertu du privilège accordé aux pauvres d'esprit. Triste paternité ! Que voulez-vous ? *Talis pater, talis filius*. M. Luguet, qui, avant d'avoir des enfants et pendant qu'il était jeune amoureux avait certaines qualités, n'est plus maintenant qu'un mauvais père... de comédie j'entends. » Voilà cet article si terrible, si blessant, cette cause de tant de violence

— Ce qui s'est passé ?... oh ! rien !... rien que de naturel et de permis... l'assassinat moral d'un homme ! Il n'y a pas de lois qui punissent ce crime-là... Et pourtant c'est un grand crime ! ajouta-t-il en saisissant avec force le bras de Muller. Ecoute. Le duc m'a fait appeler, et il m'a dit qu'une phrase du poète, dans son drame des *Brigands*, avait offensé la famille de Salis... Le poète a fait dire à François Moor que le climat du pays de cette noble famille des Salis était propre à la friponnerie ; et les Salis ont affirmé que je les traitais de fripons !

— Et, sans doute, ils exigent que tu retranches cette phrase ?

— Allons donc, et que tu es naïf ! s'écria l'étudiant avec un rire amer, retrancher une phrase qui a blessé les Salis, cela suffit-il ? Il faut retrancher l'œuvre tout entière ! Il faut mieux que cela, vois-tu : il faut retrancher le poète, il faut lui dire : Je suis ton chef et ton maître. Maître de ton corps, je veux encore être maître de ton âme. Je te défends de penser, de sentir. Je te défends les sympathies ou les haines. Je te défends d'être intelligent, je te défends d'être poète, je te défends d'être homme !

— Mais c'est impossible, s'écria Muller.

— Cela est, te dis-je. Il ne leur faut point de penseurs, vois-tu ! Les penseurs touchent à tout ; ils soulèvent tous les voiles et demandent à tous les pouvoirs la raison de leur existence. Les penseurs vont au fond de toutes choses ; ils demandent aux faibles où ils souffrent, et ils vont dire aux forts : Guérissez-les ! et ils le disent si souvent et si haut qu'ils finiront par réussir, et si leur parole n'a pas assez de puissance, peut-être bien que, comme Samson, ils ébranleront les colonnes de l'éduice, dussent-ils être écrasés sous ses ruines !... Aussi, ils ne veulent pas de penseurs, il leur faut des esclaves. Esclave ! oh ! non ! non ! Il y a en moi trop d'énergie et de puissance ; mon cœur bat trop vite, et mon sang est trop chaud, pour que je consente à être esclave !... Mon œil est trop ferme pour qu'on le trompe, ma voix trop forte pour qu'on l'étouffe. Ecoute, Muller... tu devais partir demain pour Meiningen... où tu dois rejoindre ta mère... Il faut partir ce soir... et je pars avec toi.

— Est-il possible !... Mais, à cette heure, les portes de l'école sont fermées.

— Et cette fenêtre ?

et de brutalité.

Le feuilletoniste reconnaît à l'amoureux certaines qualités qu'il refuse à l'acteur dès qu'il devient père de famille. C'était là un droit d'appréciation dont a fait usage à son tour, comme M. F..., le feuilletoniste du *Courrier de Lyon*, qui, à propos de la même pièce, émet les réflexions suivantes :

« Nous avons vu avec peine M. Luguet faire une excursion dans un ordre de rôles qu'il a le temps d'aborder. L'emploi des pères n'est pas encore son lot ; qu'il attende. Il a encore bien des folies à faire et à dire, naturellement cet air paternel qu'il se donnait l'autre jour. »

Le lendemain de l'apparition de l'article du *Censeur*, une foule considérable affluait sur la place du Grand-Théâtre, se rendant à une première représentation du ténor Duprez. M. Luguet aperçut M. F... dans la foule, l'aborda brusquement, et, après des brutales interpellations, le frappa de coups de pied et de coups de poing.

L'avocat rappelle ici le récit fait par les témoins sur les circonstances de la rixe.

C'étaient là, continue l'avocat, d'ignobles voies de fait. Ce même soir Duprez, ce grand ténor, était sifflé au Grand-Théâtre, et le lendemain les journaux parlaient de cet artiste déchu, de ce talent éclipsé ; et cependant Duprez, l'homme de mérite, le désespoir dans l'âme, est parti sans battre personne.

Evidemment l'article du journal était la cause de cette scène étrange et brutale. C'était une vengeance, une leçon, une correction, une intimidation. M. Luguet avait proféré des menaces dans la journée ; il avait prémedité cet odieux guet-apens. D'après lui, le critique doit continuellement prodiguer des éloges ou bien se taire, s'avilir par un système imposé par la crainte, ou se tromper lui-même et tromper le public par des éloges menteurs offerts à la médiocrité, qui ne cherchera plus de mérite que dans la brutalité. Ainsi, la critique est prosaïque, la liberté d'écrire détruite.

Je dis que la chose est grave quant au droit. Nous ne sommes plus au temps où la moindre irrévérence envers le public conduisait l'acteur au Fort-l'Évêque, où Rousseau donnait au comédien une définition telle qu'il devait être le bouffon du public et rien de plus ; mais le comédien est encore dans un état de dépendance, qui l'attache à l'opinion publique, qui en fait son sujet.

M. Luguet prétendrait-il se soustraire à ces usages sous lesquels ont fléchi les plus grands talents ? Qu'aurait-il dit, lui, si Geoffroy, le critique le plus estimé de son époque, l'eût représenté comme un fou furieux, plus digne de Charenton que de la scène ? Eh bien ! cela s'adressait au plus grand comédien qu'il y ait eu, à l'illustre Talma ; et certes M. Luguet n'a pas la prétention de se comparer à lui.

Vous dirai-je maintenant de quelle manière M. F... use de son droit de censure ? Ses articles sont rédigés gratuitement. Dans toutes les circonstances, on l'a vu honorable, indépendant, animé des nobles et généreux instincts de la jeunesse. Et c'est M. Luguet qui cherche, par de perfides insinuations, par des réticences mensongères, à soutenir que M. F... le poursuit avec acharnement, lorsqu'il l'a aidé, soutenu, encouragé dans tous ses articles, quand il n'a fait de lui qu'une seule observation, alors qu'il sortait de ses emplois.

Ici l'avocat lit les divers articles qui ont été faits par M. F... sur M. Luguet, et défie le prévenu d'y rien trouver autre que de la bienveillance.

Le défenseur parle ensuite de diverses circonstances particulières, de menaces qui ont été adressées à un autre feuilletoniste par un acteur du Grand-Théâtre, et d'une espèce de coalition qui semble s'élever parmi les acteurs contre la liberté de la critique ; puis il termine ainsi :

Il faut apporter un frein à ces indignes attaques. D'autres considérations vous préoccuperont, Messieurs. C'est ici une question de journaliste dans son rapport avec un acteur ; or les journalistes et les acteurs appartiennent à une famille chatouilleuse chez laquelle le préjugé du duel ne s'éteindra pas de sitôt. Si donc on vous laisse le soin de réprimer les voies de fait dont M. F... s'est plaint, que votre justice ne soit pas un demi-châtiment, et que celui qui fut lâchement outragé n'éprouve aucun regret de s'en être rapporté à la justice. Il faut savoir, Messieurs, encourager la solution régulière et juridique des atteintes qu'un faux point d'honneur fait chaque jour dégénérer en combats sanglants. Il importe que l'affaire trouve ici la satisfaction à laquelle M. F... a droit de s'attendre.

Cette brillante plaidoirie, que nous nous ne rapportons que d'une manière très incomplète, a valu à M^e Rambaud de nombreuses félicitations. L'avocat s'est montré plein de verve et de chaleur. Sa sévérité contre certaines prétentions ridicules n'est jamais sortie des limites de la convenance, et il y a eu autant de dignité et d'esprit dans ses paroles que de noblesse et de bon goût dans l'expression qu'il leur a donnée.

Après une courte interruption, la parole est à M^e Juif, défenseur du prévenu.

L'avocat essaie d'abord de vouloir réduire la question aux proportions mesquines qu'il croit devoir lui donner, et à la faire descendre des hauteurs où son adversaire l'a placée. Puis, s'attaquant aux feuilletonistes en général et en particulier à l'article du journal qui a été la cause de cette affaire, il veut trouver dans cet article un abus de la critique, une malveillance de la part du feuilletoniste et une des circonstances qui excusent son client des voies de fait auxquelles il s'est porté.

Abordant ensuite spécialement les faits, le défenseur voudrait prouver que ce n'est qu'après le refus fait par le feuilletoniste à l'acteur de lui donner des explications que celui-ci, blessé dans son amour-propre, aurait donné une simple poussee à l'auteur de l'article, et que ce n'est que quelques instants après que la lutte aurait eu lieu, provoquée cette fois par le feuilletoniste, qui se serait précipité sur M. Luguet ; qu'ainsi les rôles étaient changés, et que M. F... était le provocateur.

M^e Rambaud ne juge pas nécessaire de répliquer.

M. le substitut prend en dernier lieu la parole, et, jugeant l'affaire grave tant par la qualité du plaignant que par la position dépendante du public du prévenu, demande l'application de la loi.

Le tribunal, après un délibéré assez long, rend un jugement par lequel il déclare que le sieur Luguet (Henri), s'étant porté à des voies de fait sans provocation aucune sur la personne de M. F..., l'article 311 du code pénal lui est applicable, et le condamne à huit jours d'emprisonnement, à 25 fr. d'amende et aux frais.

— Mais ton père ?
— Il me pardonnera... après le succès...
— Mais la protection du duc ?
— Un joug humiliant que je brise.
— Et si l'on te poursuit ?
— Demain, Paul de Russie arrive ; tout sera fête à Stuttgart. Songerai-t-on à la fuite d'un pauvre étudiant ? Viens.
— Mais cette fenêtre est si haute...
— Mes draps...
— En un instant les draps sont coupés. Ils forment quatre longueurs qui, attachées les unes aux autres, suffisent pour descendre. Muller n'hésite plus. Il attache lui-même les draps à la fenêtre ; mais, au moment de partir, du sol soulevait sa riche chevelure, tandis qu'enveloppé de son manteau, un pied sur la fenêtre, il jetait un dernier regard dans cette cellule qu'il ne devait plus revoir. Qu'il y avait de noblesse sur ce jeune visage ! que de génie dans ce regard ! Il étendit la main et dit d'une voix vibrante :

— Adieu, murs glacés, qui m'avez vu si souvent pleurer et maudire !

— Adieu, murs glacés, qui m'avez vu si souvent pleurer et maudire ! Adieu pour jamais ! D'aujourd'hui seulement je suis homme... je suis libre !... Dites à ceux qui comptaient sur vous pour étouffer mon intelligence, que le bienfait m'enchaînait, que la tyrannie vient de m'affranchir. Dites-leur que Schiller est comme le chêne : il se brise sous la foudre, il ne se courbe pas.

Cet étudiant, c'était en effet Schiller, le poète mélancoïque d'Allemagne, le rival et l'ami de Goethe. (La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Voici les nouveaux résultats connus des élections pour le renouvellement d'un tiers des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement :

Conseil général.

Lyon, 2^e canton, 3^e section électorale. — M. Terme, député du Rhône et maire de Lyon, réélu.
Saint-Laurent-de-Chaoussat. — M. Berger, juge de paix, en remplacement de M. Berger, notaire.
Givors. — M. Sain de Manneville, en remplacement de M. Camille Dugas.

Conseils d'arrondissement.

L'Arbresle. — M. de Saint-Trivier, en remplacement de M. Pierron, Saint-Symphorien. — M. Besson, réélu.
Vaugneray. — M. de Bénévent, maire de Vaugneray, en remplacement de M. Bouchard-Jambon.
Thizy. — M. Moncorgé, réélu.
Monsols. — M. Michon (Philibert), en remplacement de M. Robas, nommé membre du conseil général.
Bois d'Oingt. — M. Chavanis (Lucien), réélu.
Beaujeu. — M. Sanlaville aîné, réélu.
Givors. — M. Péricaud (Marc Antoine), avocat, élu en remplacement de M. Sain de Manneville, qui passe au conseil général.

— Les habitants de la commune de Vaise se plaignent de ce que l'administration des théâtres de Lyon ne fait point placarder sur les murs de la localité ses affiches de spectacle. Nous croyons leur plainte très fondée.

— Samedi dernier, vers huit heures du matin, un rassemblement considérable de curieux s'était formé devant l'étalage d'un boulanger forain, situé sous le balcon de la place Montazet. M. le commissaire de police du quartier procédait à la confiscation des balances et de plusieurs pains dont la fabrication laissait beaucoup à désirer. Peu s'en fallut que la voiture et le cheval du pauvre voiturier ne fussent mis en fourrière; mais heureusement il n'en a rien été. M. le commissaire s'est contenté de faire porter les pains au dépôt de mendicité. — Avis aux autres boulangers forains.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a condamné avant-hier à un an de prison un garde général des eaux et forêts qui profitait de son uniforme pour effrayer les habitants de la localité où il résidait par des procès-verbaux qu'il n'avait pas le droit de rédiger et qu'il déchirait ensuite moyennant finances.

— Vendredi dernier, un événement a été sur le point de devenir funeste, à Vaise, Grande Rue, auprès de la maison n° 34, qui fait avancement sur la voie publique. Deux voitures qui peuvent à peine passer dans cet endroit se sont rencontrées et ont renversé une dame qui, sans un prompt et habile secours, eût été infailliblement écrasée. Quand se décidera-t-on donc à parachever l'alignement en cette partie et à faire cesser un danger qui chaque jour devient plus imminent ?

— L'administration générale des finances vient d'être avertie que, depuis quelque temps, il se débite en province une très grande quantité de bijoux en cuivre, dorés par le procédé galvanique, pour des bijoux en or. Tous ces faux objets, qui sont travaillés de manière à tromper l'œil le plus exercé, sortent, à ce qu'il paraît, des ateliers de Paris.

— M. Bouillier vient de publier la traduction d'un des ouvrages philosophiques les plus remarquables de Fichte, intitulé : *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*. Fichte le fils, un des philosophes les plus distingués de l'Allemagne, a envoyé à M. Bouillier une introduction sur la philosophie allemande en général et en particulier sur la philosophie de son illustre père. Cette introduction est en tête de l'ouvrage et en augmente l'intérêt; elle sera lue avec empressement par tous ceux qui s'occupent en France de la philosophie allemande. Nous rendrons bientôt compte de cette importante publication.

— On annonce pour demain vendredi, au théâtre des Célestins, une représentation extraordinaire au bénéfice de M^{me} Buyet.

Ce bénéfice se compose de :

La Sœur du Muletier, drame en cinq actes, par M. Joseph Bouchardy;

Un Poisson d'Avril, vaudeville en un acte, par M. Léon Laya;

Le Caporal et la Payse, vaudeville en un acte, par M. Paul de Kock.

M^{me} Buyet est une des pensionnaires du théâtre des Célestins qui font le plus d'efforts pour plaire au public. Nous espérons donc qu'on ne l'oubliera pas le jour de son bénéfice.

— On lit dans le *Publicateur d'Arles* du 14 novembre :

« Le 8 du courant, le Rhône était à son plus bas étiage, et les bateaux à vapeur venant de Lyon éprouvaient les plus grandes difficultés pour arriver jusqu'à Arles. Dans la soirée du 8, le vent d'est souffla grand frais, et une pluie d'orage mêlée d'une énorme quantité de grêlons, dont quelques uns avaient la grosseur d'un œuf de pigeon, vint tout-à-coup, et comme un torrent, grossir le fleuve et inspirer des craintes. Dans la matinée du 9, les eaux étaient montées à 3 mètres 70 centimètres. Pendant les jours suivants et jusqu'aujourd'hui, elles ont varié entre 4 mètres et 4 mètres 20 centimètres. C'est dire qu'une inondation a été imminente; mais aujourd'hui la baisse commence, et le vent du nord favorise l'écoulement.

« Les travaux de charpente exécutés sur les bords du Rhône, à la Cavalerie, pour établir le quai du chemin de fer, ont été légèrement endommagés. Tous les travaux d'art et les pilotages du viaduc de Crau sont momentanément suspendus; ils seront repris successivement, si le temps se met décidément au beau.

« A Tarascon, le Rhône s'est considérablement élevé depuis deux ou trois jours; dans la nuit du 13, il dépassait de 50 centimètres la hauteur établie au milieu du fleuve. Cependant, malgré une pluie continue, les eaux baissent d'une manière sensible.

« Une moitié du bateau à vapeur *le Creusot*, dont on opérait le sauvetage dans la branche de Beaucaire, a été emportée, avec tout l'appareil de pilotes qui l'entourait, à 400 mètres au-dessous du pont. L'autre moitié du navire est déjà relevée, et elle sert actuellement de ponton.

— On écrit de Pézénas, le 16 septembre, au *Languedocien* :

« Depuis bien long temps, à Clermont-Ferrand, une vieille femme vulgairement connue sous le nom de *femme des morts*, vivant par spéculation le rôle de sorcière, exploite la crédulité des bonnes gens. Par la mort d'une redoutable collègue établie dans le voisinage de sa résidence, qui jadis attirait les superstitieux de toutes les lieues à la roudie, elle peut aujourd'hui librement et sans concurrence exercer son métier. Un malheur quelconque, un accident imprévu frappe-t-il une maison, une famille; un fantôme nocturne vient-il effrayer l'imagination de quelque femme hallucinée, elle-même, ce qui touche de plus près au ridicule, une brebis pérorante au troupeau, un cheval, au milieu des ténèbres, rue-t-il au

fond de l'étable, etc., etc., on se hâte d'envoyer consulter la *femme des morts*. Pythonisse d'un nouveau genre, la femme des morts monte sur un trépied et préside; aux diverses questions qu'on lui fait, toujours le même oracle, toujours la même réponse, rejetant la cause des accidents prétendus sur les âmes des morts qui, dans le purgatoire, demandent des prières, et, après avoir longuement parlé des morts, la bonne vivante n'est pas oubliée: un salaire d'ordinaire bien large dédommage la sorcière de ses pénibles inspirations.

« En présence de ces habitudes qui rappellent si bien des époques barbares, on se demande si le XIX^e siècle est bien celui dans lequel nous vivons, et s'il est bien vrai que de pareils faits se passent dans notre pays, dont l'industrie semblerait attester la civilisation. »

Nouvelles diverses.

Un événement tragique a eu lieu à Caen dans la soirée du 11 de ce mois. Un brigadier de gendarmerie, sortant de la salle de police où il avait été envoyé par le maréchal-des-logis, de la sévérité duquel il croyait avoir à se plaindre, rencontra celui-ci vers onze heures, au moment où il sortait de la caserne de Vaucelles, et, l'ayant interpellé, lui fit des reproches amers sur les punitions continuelles qu'il lui infligeait. « Enfin, lui dit-il, il faut que nous en finissions l'un et l'autre. » Et, saisissant alors ses deux pistolets, il tira au maréchal des logis un premier coup qui lui fracassa la cuisse et le renversa, et, pour l'achever, lui traversa la tête d'un second coup. Les gens du poste voisin accoururent immédiatement au bruit de la double détonation, et le brigadier a été arrêté au moment où il cherchait lui-même à se donner la mort.

— Un journal belge rapporte l'anecdote suivante :

« Il y a quelques jours, un journal d'Anvers avait envoyé à Bruxelles un membre de sa rédaction, avec un panier contenant deux pigeons voyageurs pour expédier à Anvers le discours de Sa Majesté. Le premier soin de notre homme, qui était parti d'Anvers par le premier convoi, fut de se rendre au café de l'Europe. Il remet son panier de pigeons au garçon de service, demande à déjeuner et se met à parcourir les journaux du matin. Au bout de quelque temps, on lui sert une fricassée qu'il avale avec d'autant plus d'appétit que cette bienheureuse fricassée s'était fait passablement attendre. Son déjeuner terminé, notre voyageur demande la carte et paie; puis, prenant sa canne et son chapeau, et s'adressant au garçon : « Donnez-moi mes pigeons, » dit-il. A ces mots le garçon se trouble et change de couleur. Enfin, pressé de s'expliquer, il balbutie cette réponse : « Monsieur, vous venez de les manger; j'ai cru que c'était pour cela que vous me les aviez remis. Mais si vous en voulez d'autres, le cuisinier vient d'en tuer deux qui ne sont pas encore plumés... »

— Est entré en Loire : le trois-mâts *Antilope*, capitaine Legrand, du Gabon (Afrique), à la consignment de M. Mosneron Dupin, chargé de 7,500 kilogrammes ivoire, 415 balles café, 194 sacs gomme copale, 166 sacs cacao, 324 cuirs secs, 37 futailles huile de palme, 3 ballots orseille, 1 caisse écaille de tortue, 4,500 kilogrammes cire, 180,000 kilogrammes bois de sandal, 42 bûches bois de teinture, 1 caisse objets d'histoire naturelle.

Nouvelles étrangères.

TURQUIE.

Nous trouvons dans le *Journal de Constantinople* les détails suivants sur le grand désastre qui a frappé le mois dernier la ville des Dardanelles.

« DARDANELLES, le 27 octobre. — Un terrible incendie vient de réduire en cendres les deux tiers de la ville des Dardanelles et de plonger presque tous ses habitants dans le deuil et dans la consternation la plus profonde.

« Le feu commença avant hier samedi, vers onze heures et demie du matin, au quartier grec, dans la maison de Hadgi Theodosi, dont la négligence est devenue une source intarissable de larmes pour beaucoup de gens. Malgré l'excessive violence avec laquelle soufflait le vent du nord, les moyens dont pouvait disposer l'autorité locale faisaient espérer que l'on parviendrait aisément à se rendre maître des flammes; mais cet espoir ne tarda pas à s'évanouir d'une manière bien cruelle, et la consternation devint générale à la vue des pompes délabrées et de l'absence presque totale de seaux, de haches et de tous les autres ustensiles indispensables pour triompher du plus terrible des éléments.

« Abandonné donc, pour ainsi dire, à ses ravages capricieux, alimenté autant par les rafales d'un vent très fort que par l'amas de maisons en bois placées les unes sur les autres dans une rue étroite et tortueuse, et ne rencontrant sur son passage que les débris de quelques habitations que l'absence d'instruments nécessaires, jointe au peu d'ordre qui régnait parmi les troupes et à la mauvaise direction de l'autorité, avait empêché d'abattre, le feu pénétra bientôt dans la grande rue grecque. Après avoir ravagé cette partie de la ville, les flammes envahirent le quartier arménien, détruisirent en quelques heures celui des juifs, sans épargner une seule maison, et attaquèrent les tanneries, les habitations situées sur les rives du Rodius, ainsi qu'une partie du quartier turc.

« Vers minuit, le foyer de l'incendie présentait les proportions les plus effrayantes. Le découragement de la population, qui avait sa principale source dans un sentiment de mécontentement et de désaffection pour les actes d'administration de l'autorité actuelle, était à son comble; la Marine et le reste de la ville étaient dans le plus grand danger. Presque tous les consulats, et notamment ceux d'Autriche et de France, et toutes les personnes dont les habitations étaient situées sur la même ligne commencèrent à déménager. Mais, au milieu de leurs préoccupations et des soins qu'ils avaient à prendre pour la conservation de leurs familles et de leurs effets les plus précieux, MM. les consuls n'oublièrent pas que de leurs démarches auprès de l'autorité locale et de leur présence sur le théâtre de l'incendie pouvait encore dépendre le salut du reste de la ville; ils se rendirent chez le pacha et lui dirent que le danger devenait de minute en minute plus imminent, qu'il fallait prendre des moyens extrêmes pour l'arrêter, et, en encourageant les travailleurs de leur voix et de leur exemple, ils eurent la satisfaction de voir que leurs efforts n'étaient pas vains. En effet, plusieurs boutiques furent immédiatement abattues dans le marché, et l'on put se rendre maître des flammes vers deux heures du matin.

« L'incendie a duré plus de quatorze heures. Le gouverneur civil, Cara-Ibrahim-Pacha, fut constamment, il est vrai, sur les lieux du désastre; mais les secours ne furent pas assez bien dirigés, et l'autorité ne sut pas se faire obéir des soldats albanais qui, avec quelques habitants des villages environnants, se livrèrent au pillage des maisons et des effets sauvés.

« On ne saurait trop louer le courage et le sang-froid des trois bin-bachis, Mehemet-Aga, Chakir-Bey et Saïh-Aga; on les vit toujours au plus fort du danger, mais malheureusement ils ne furent ni encouragés ni imités. Mehemet-Aga, bin-bachi des

Coumbaradjis, blessé très grièvement à la tête dans le quartier grec, fut transporté chez lui privé de connaissance et dans un état qui laissait peu d'espoir de le sauver.

« L'absence momentanée d'Hussein-Pacha, gouverneur militaire du détroit, a été vivement regrettée; il aurait disposé sans réserve de tout le matériel qui se trouve dans le château-fort, et aurait rendu des services inappréciables en maintenant les troupes bon ordre. Après l'incendie de Smyrne, et en cas d'un pareil malheur aux Dardanelles, il avait préparé tous les moyens nécessaires pour se rendre vite maître du feu, et tous les soirs il s'assurait lui-même si le service organisé était toujours en bon état.

« Les pertes produites par cette catastrophe sont immenses : tous ceux qui avaient quelque aisance sont dans la misère; ils ont perdu leurs maisons, leur mobilier, le fruit de la récolte de leurs vignes et leurs approvisionnements d'hiver. Plus de 600 maisons, sans compter les magasins et les boutiques, un khan très étendu, la synagogue, le couvent grec, deux mosquées et plusieurs autres établissements turcs; les vice-consulats de Danemarck, d'Espagne et de Suède; ainsi que les habitations des drogmanns de tous les consulats sans exception, ont été la proie des flammes.

« L'église grecque a été préservée par le courage et le sang-froid de M. F. W. Calvert, vice-consul de Belgique, gérant le consulat d'Angleterre, et de M. Yeorgande, gérant le consulat de Grèce, qui, avec une vingtaine de personnes dont ils se firent suivre, sauvèrent ce monument des flammes qui l'entouraient.

« Sur d'autres points, le fils du vice-consul de France, M. P. Battus, et les consuls de Sardaigne, des Deux-Siciles et de Toscane, ne cessèrent de prodiguer à l'autorité supérieure des conseils qui, s'ils eussent été suivis, auraient étouffé l'incendie près du Grand-Bain, ce qui aurait sauvé une grande partie du quartier juif et la moitié du marché.

« Sur un espace de plus d'une demi-lieue de circonférence, on ne voit que des monceaux de cendres et de décombres encore fumants. Une ancienne caserne a été mise, sur les pressantes sollicitations du corps consulaire, à la disposition des incendiés, et, malgré cela, un grand nombre de familles sont sans asile, sans vêtements et sans pain. Le pacha s'oppose à ce que tant de personnes qui pourraient trouver un refuge dans les villages voisins quittent les Dardanelles sans l'autorisation du gouvernement, et il les retient sur les lieux du sinistre.

« La désolation et la consternation sont générales dans toute la ville; l'ame est navrée des malheurs qui sont venus fondre tout-à-coup sur elle. Le pain manque à la consommation, et le cœur saigne en calculant le nombre des malheureux qui ne peuvent ni acheter ni se procurer l'objet le plus nécessaire à l'existence. Une souscription a été ouverte dans les consulats et parmi les principaux habitants de la ville pour venir au secours de tant de familles qui sont réduites à la mendicité, et qui attendent surtout des secours, au milieu de cette grande calamité publique, de l'inépuisable charité qui anime à un si haut degré le cœur paternel du sultan.

« M. Barozzi, curé de cette ville, a mis la chapelle française à la disposition des malheureux. »

CONSTANTINOPLE, le 6 novembre. — Le gouvernement a reçu lundi des dépêches de S. Ex. Chékib-Effendi qui avaient été apportées par le steamer *le Peiki-Cheket* à Smyrne, d'où elles ont été expédiées ici sur le paquebot du Lloyd. Ces dépêches sont de la nature la plus satisfaisante. La Syrie est tranquille, bien que le désarmement de la montagne soit en pleine exécution. Déjà on avait pris aux Druses plus de cinq cents fusils, et quelques cheiks, qui avaient fait mine de s'opposer à cette mesure, avaient été arrêtés, sans que cet acte de juste sévérité eût occasionné le moindre trouble.

D'après ces dépêches, il est permis d'espérer que les premiers avis apporteront la nouvelle du complet désarmement du Liban.

— Les nominations suivantes ont eu lieu ces jours derniers :

Mudjid Effendi, secrétaire du conseil militaire de Scutari, a été nommé membre de ce même conseil et remplacé au secrétariat par Ahmed-Bey, mektoubji, chef du bureau de la correspondance dudit conseil; Sahab-Effendi a été nommé mektoubji.

Sarim-Bey a été nommé kapou kehya de Saadoullah-Pacha, gouverneur d'Aidin, et Nessim-Effendi kapou-kehya de Mehemet-Munib-Pacha, gouverneur de Sivas.

ITALIE.

On écrit de la frontière d'Italie à la *Gazette d'Augsbourg*, en date du 7 :

« Une lettre de Bologne contient ce qui suit :

« On se tromperait fort si l'on s'imaginait que les agitateurs et les mécontents sont découragés par l'échec qu'ils ont éprouvé à Rimini. Au contraire, les comités directeurs les excitent sans cesse à de nouvelles tentatives. Ils disent que le combat recommencera, et avec plus d'espoir de succès. On compte notamment sur les expéditions maritimes préparées à Malte, à Corfou, en Corse, et l'on désigne les côtes de la mer Adriatique et l'embouchure du Tronto comme les points sur lesquels le débarquement s'opérera. Un *memorandum* imprimé, adressé au saint-père, circule à milliers d'exemplaires. Dans ces documents, on invite le pape à introduire des améliorations administratives dans l'Etat. On assure que plusieurs garnisons de troupes nationales seront remplacées par des troupes suisses nouvellement enrôlées.

« P. S. — J'apprends à l'instant que les sentences rendues par la commission mixte de Ravenne sont revenues ici, et que le saint-père a diminué les peines d'emprisonnement des deux tiers. 22 inculpés, qui avaient été condamnés à 6 mois de prison, ont obtenu grâce. 9 individus ont été acquittés faute de preuves contre eux. 67 personnes en tout auraient été mises en jugement pour crime de haute trahison. »

SUISSE.

CANTON DE VAUD. — Un certain nombre de pasteurs (presque tous nomiers) avaient refusé de lire en chaire une proclamation du gouvernement; plusieurs ont été punis d'un certain temps de suspension.

Plus de deux cents pasteurs ont donné leur démission, et ne resteront en fonctions que jusqu'en décembre, si d'ici à cette époque le gouvernement ne revient pas sur sa détermination. Ils s'érigent ainsi en provocateurs d'une révolution.

Dans la Suisse, aussi bien que dans l'Allemagne, il est d'usage d'annoncer en chaire les actes du gouvernement. Ces pasteurs ont désobéi seulement parce que le gouvernement actuel n'est pas de leur goût. Ils voudraient, suivant en cela les directions du pasteur Vinet, que l'église fût indépendante de l'Etat; mais, en même temps, ils voudraient conserver leur traitement et la possession des registres de l'état civil.

Le canton est dans une grande agitation. Les paysans se préparent à marcher sur Lausanne, afin de soutenir le gouvernement par une démonstration énergique.

SAXE.

On nous écrit de Dresde, 5 novembre :

« Jamais on n'a vu à la chambre telle affluence de pétitions. 109 sont déjà déposés sur le bureau; elles représentent 20,000 si-

gnatures. 17 pétitions demandent la publicité des débats judiciaires, 16 la liberté de la presse, 15 une nouvelle constitution de l'église, 17 la reconnaissance des catholiques allemands, 6 une loi sur les émeutes, 5 la répression des jésuites, 16 le rétablissement des exercices gymnastiques, 6 la liberté des réunions publiques, 8 l'amélioration des écoles, 22 une réforme électorale, 3 sur les événements de Leipzig, 1 contre les envahissements de l'église romaine. Les pétitions de Leipzig sont couvertes de 12,000 signatures. On continue toujours, et bientôt chaque ville aura la sienne. »

ALLEMAGNE.

CONSTANCE, le 10 novembre. — Une pétition, rédigée ici par un comité de catholiques romains, se signe dans toutes les localités de l'état de Bade. On demande que dans le plus bref délai on convoque le clergé catholique en assemblée épiscopale, dans le but de s'opposer aux intrigues du parti catholique anti-national, le parti ultramontain.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET. — Le rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de *Pilules de Vallet*, et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature *Vallet*. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien,

place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut; à Tarare, chez M. Michel; à Thizy, chez M. Bouvier.

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 novembre 1845.

Point d'affaires avant l'ouverture. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 82 50, et il est tombé d'abord à 82 45 au parquet et à 82 52 1/2 dans la coulisse. Il est ensuite remonté à 82 50, puis, après être tombé de nouveau à 82 42 1/2, il a fermé au parquet à 82 50 et dans la coulisse à 82 52 1/2. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur les chemins de fer, mais sans qu'il y ait eu de différence bien importante entre les cours d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Trois pour cent.....	82 55
Quatre pour cent.....	» »
Quatre et demi pour cent.....	» »
Cinq pour cent.....	117 70
Emprunt de 1844.....	82 25
Trois pour cent belge.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	99 »
Cinq pour cent belge.....	101 5/8
Cinq pour cent napolitain.....	» »
Récépissés Rostchild.....	» »
Cinq pour cent romain.....	99 3/4
Cinq pour cent portugais.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	37 1/2
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	» »
Banque de France.....	3310 »
Comptoir Ganneron.....	4140 »
Banque belge.....	770 »
Caisse Lafitte.....	1145 »
Obligations de Paris.....	» »

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain.....	» »
Versailles (rive droite).....	500 »
— (rive gauche).....	350 »
Paris à Orléans.....	1155 »
Paris à Rouen.....	972 50
Rouen au Havre.....	775 »
Avignon à Marseille.....	955 »
Strasbourg à Bâle.....	255 »
Orléans à Bordeaux.....	620 »
Orléans à Vierzon.....	680 »
Amiens à Boulogne.....	» »
Montreuil à Troyes.....	460 »
Bordeaux à la Teste.....	190 »
Chemin du Nord.....	725 »
Fampoux à Hazebrouck.....	507 50
Dieppe et Fécamp.....	495 »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 20 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	» »	» »	956 25	955	940	956 25
Paris à Orléans.....	» »	» »	1145 75	» »	» »	» »
Paris à Rouen.....	» »	» »	968 75	968 50	» »	» »
Orléans à Vierzon.....	» »	» »	670	665	» »	» »
Bordeaux à Orléans.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nîmes à Montpellier.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Strasbourg à Bâle.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Montreuil à Troyes.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord.....	» »	» »	718 75	717 50	720	» »

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche vingt-trois novembre mil huit cent quarante-cinq, à midi, en la commune de Chaponost, territoire de la Grande-Combe, dans les bâtiments du petit domaine dépendant de la succession de demoiselle Barbe-Elisabeth Michon;

Il sera procédé, par le ministère d'un officier public compétent, à la vente aux enchères et en détail de :

1^o Dix-sept hectolitres de vin nouveau, cru de Chaponost;

2^o Quinze cents kilogrammes de foin, bonne qualité;

3^o Un petit mobilier.

Le tout dépendant de la succession de demoiselle Barbe-Elisabeth Michon, de son vivant rentière, demeurant à Lyon, rue Neuve, 25, et vendu en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le président du tribunal civil de Lyon le vingt-neuf octobre mil huit cent quarante-cinq, enregistrée, expédiée.

GUILLERMAIN, avoué.

Le prix sera payé comptant, et il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication. (5481)

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENTE A L'AMIABLE DE PLUSIEURS BEAUX OBJETS

MOBILIERS.

Savoir :

1^o Un lit de 1 mètre 67 centimètres de large, à deux faces, avec roulettes anglaises, sommier, matelas, traversin, édredon, couvertures, etc.;

2^o Une table de nuit, à marbres blancs;

3^o Un meuble à glace, avec tiroirs;

4^o Une chiffonnière à glace;

5^o Six chaises garnies et six en crin;

6^o Un beau piano d'Ignace Pleyel, à 6 octaves 1/2, à 3 cordes.

Le tout en acajou moiré.

7^o Deux belles glaces de cheminée, d'une seule pièce;

8^o Un marchepied en bois dur, etc., etc.

Le tout en très bon état et presque neuf.

Plus 108 mètres de toile pour chemises.

S'adresser rue Buisson, 15, au 3^e, de huit heures du matin à midi. (4958)

Pour cause de départ.

VENTE A L'AMIABLE

D'UN

SUPERBE MOBILIER.

Ce mobilier consiste principalement en : 1^o lit de un mètre soixante-sept centimètres de large, à deux faces, à roulettes anglaises, avec sommier; 2^o table de nuit, dessus de marbre blanc; 3^o meuble à glace, à tiroirs dans l'intérieur; 4^o travailleuse à glace; 5^o piano Pleyel, à six octaves et demie; 6^o six chaises de crin, le tout en acajou moiré; 7^o deux belles glaces, cadres Renaissance, et d'une seule pièce; 8^o un beau poêle à four avec ses tuyaux; 9^o un marche-pied en bois dur et ciré, etc. Tous ces objets sont presque neufs et en très bon état. Plus 107 mètres de toile pour chemises.

S'adresser rue Buisson, 15, au 3^e, de huit heures du matin à midi. (4101)

A VENDRE à Belleville-sur-Saône. —

Un fonds d'horlogerie avec quelques bijouteries.

S'adresser à M^e Chassagnon, notaire audit Belleville-sur-Saône. (9832)

A VENDRE pour cause de maladie. —

Un fonds de charcutier, situé rue du Commerce. On donnera toutes les facilités pour les paiements. — S'y adresser. (6851)

A LOUER DE SUITE, quai de Retz, 53, au 4^e.

Appartement de six pièces. — Prix : 800 f.

S'adresser rue de l'Hôpital, 39, au 3^e. (6854)

A LOUER DE SUITE, rue Royale, n. 19. —

Un appartement de dix pièces agencées et parquées. — Prix : 1,200 f.

S'adresser au concierge. (6853)

LIBERTÉ DU COU!

COLS LIBRES BREVETÉS

(Sans garantie du gouvernement),

IMITANT LA CRAVATE

SANS AVOIR SES DÉFAUTS NI CEUX DE TOUS LES ANCIENS COLS, Par Marleix, rue Lafont, 8.

Cet objet a été créé et accepté par feu S. A. R. le duc d'Orléans, en 1831, à Lyon, hôtel de l'Europe.

Plus de boucles, de pattes, d'agrafes, de bouts à glisser sous le nœud, ni de nœuds à faire! Le col libre se met et s'ôte avec une promptitude surprenante; il forme le va-et-vient suivant l'exigence des mouvements.

LES PRIX DU DETAIL SONT :

3^{me} Qualité, à nœud, étoffe dite résistive, 4 fr. 50 c.

3^{me} Qualité, longs bouts tombants, résistive, 6 fr.

2^{me} Qualité, à nœud, satin, 5 fr.

2^{me} Qualité, longs bouts tombants, satin, 7 fr.

1^{re} Qualité, à nœud, satin, 6 fr.

1^{re} Qualité, longs bouts tombants, satin, 8 fr.

Toujours PRIX FIXE et vente au comptant sans escompte.

NOTA. Les prix ci-dessus ne concernent pas les cols libres fabriqués séparément. (9460)



MALADIES DES CHIENS, POUDDRE DE VATRIN.

Seul remède employé avec efficacité. MM. les vétérinaires l'ordonnent avec succès contre toutes les maladies de ces animaux. — 1 fr. le paquet avec l'instruction.

A Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 44. — Dépôt chez M. BOUCHU, place du Change, à Lyon. (4918-7605)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8694)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ETOFFES IMPERMÉABLES

EN CAOUTCHOUC

POUR VÊTEMENTS,

De M. FRITZ SOLLIER, rue des Célestins, 6,

BREVETÉ

(sans garantie du gouvernement).

Manteaux, twines, paletots, burnous, de 35 à 40 f. et au-dessus, garantis comme donnant passage à la transpiration, condition si nécessaire à la santé et que l'on n'avait pu encore obtenir, tout en restant imperméables deux à trois heures à une pluie battante, et bien plus long-temps encore si la pluie est moins forte.

Des étoffes entièrement imperméables aux plus fortes et aux plus longues pluies, comme le commun des étoffes en caoutchouc, seront livrées à un prix inférieur, quoiqu'elles soient toujours plus agréables au porter et au toucher par leur souplesse et leur douceur que celles dont on a fait usage jusqu'à ce jour.

Etoffes pour faire des coussins et boyaux à air, à 8 f. le mètre carré.

M. F. Sollier se charge de toutes les commandes en caoutchouc.

Dépôt chez M. Prost, chapelier, rue Lafont, 2, aux mêmes prix qu'en fabrique. (4957)

AVIS. M. DELAFAY, restaurateur à Lyon,

rue de Puzy, n^o 17, a l'honneur de prévenir MM. les fournisseurs, marchands en gros, détaillants et autres,

de cette ville et des environs, de quelque genre de marchandises et objets que ce soit, qu'il n'acquittera que les comptes et mémoires des fournitures qui lui auront été faites directement et sur sa demande verbale ou par écrit. (6852)

VÉSICATOIRES - CAUTÈRES.

Le TAFFETAS MAUVAGE est le seul approuvé par l'Académie royale de Médecine pour leur pansement facile et régulier. — 1 fr. la boîte, jamais en rouleaux. — Dans toutes les pharmacies. (4917-7602)

AU PALMIER.

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou-de-veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER De Montpellier à Nîmes.

AVIS.

Soixante-deux actions, désignées ci-après par leur numéro d'ordre, n'ayant pas répondu à l'appel prescrit par l'article 8 des statuts, malgré les avis publics et la sommation spéciale dont elles ont été l'objet dans la Gazette du Bas-Languedoc et le Courrier du Gard des 21 et 22 août passé, le conseil d'administration, par délibération en date du 22 octobre 1845, a décidé que, faute par les porteurs de s'exécuter en capital, intérêts et frais, lesdits titres seront, conformément aux statuts, article 12, paragraphes 2 et 3, vendus publiquement dans les bureaux de la direction, à Nîmes, avenue Feuchères, le 24 novembre prochain, à deux heures de relevée, par le ministère de M^{es} Nègre et Bordarier, notaires de la Compagnie. N^{os} 3453 à 3462, 10 actions; n^{os} 3603 à 3642, 40 actions; n^{os} 3693 à 3704, 12 actions. — Total: 62 actions. (4106)

TAFFETAS ÉPISPASTIQUE de LE-PERDRIEL (en rouleaux roses, jamais en boîtes)

pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES. — Propriété, effet régulier et de bonne nature. Serrebras, compresses, etc. — A Paris, faubourg Montmartre, 78, et à Lyon, dans toutes les pharmacies, notamment chez MM. Vernet et Lardet, pharmaciens à Lyon; Faure, pharmacien à Saint Etienne. (4900-7882)

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Compagnie des hauts-fourneaux et fonderies du Rhône, à la Mulatière, sont prévenus de nouveau qu'ils sont convoqués extraordinairement le 4 décembre prochain, à midi, au siège de la société, à l'effet de s'entendre et convenir avec les gérants de plusieurs objets plus ou moins intéressants et dont les lettres d'avis à eux adressées par les gérants font mention, et notamment de la construction d'un second haut-fourneau pour satisfaire aux besoins de la société. (4969)

Lyon, le 17 novembre 1845.

BEAUGELIN RAMAY ET C^e.

Etude de M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, 2.

A VENDRE,

Le lundi vingt-cinq novembre 1845, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Rouget, notaire à Dion, rue de la Préfecture, 37.

USINES ET FORGES DE BEZOUOTTE,

Renommées par la qualité supérieure de leur fer.

Ces usines sont situées sur les communes de Mi-rebeau et de Bezouotte, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or), à douze kilomètres de Pontailler-sur-Saône, où s'embarquent leurs produits.

Elles sont mues par la rivière de la Bèze, qui forme une chute de la hauteur d'environ deux mètres.

Elles se composent :

1^o De l'usine proprement dite et ses dépendances, d'une contenance de 8 hectares 75 ares 75 centiares; de 6 hectares de prés et de 3 hectares de terres;

2^o D'une maison et ses dépendances;

3^o De diverses autres pièces de prés sur les deux rives de la Bèze et sur les communes de Mi-rebeau, Bezouotte et Maxilly;

4^o De plusieurs autres pièces de terre labourable, situées sur les communes environnantes;

5^o De lavoirs sur Permes et près en dépendant;

6^o Enfin, de lavoirs sur Broyes.

S'adresser, pour tous renseignements, auxdits M^{es} Hennequin et Rouget. (9498)

GUÉRISON

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

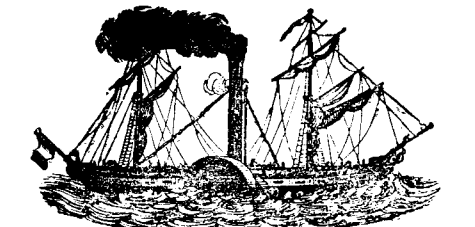
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 l. 25 c. et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LABRET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARRIER-MARTINET, place de For; CHÂLONSUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER Grande-Rue, 1. (6353)



SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

LYON ET VALENCE

PAR LES BATEAUX A VAPEUR

L'AGLE ET LE CYGNE.

Départs tous les jours du port de la Charité, à dix heures du matin. (7341)